

*Questions orales*

La souplesse de ces propositions sera une bénédiction pour le nouveau comité mixte spécial. Ainsi, c'est à lui qu'il reviendra de concevoir le nouveau Sénat en fonction non seulement des recommandations du gouvernement, mais aussi des désirs exprimés par les Canadiens.

Nous connaissons maintenant la réaction des gouvernements provinciaux, et le gouvernement a reconnu les réalités de la formule de modification de la Constitution. En cet automne de 1991, la réalité politique sera telle qu'on n'acceptera pas une optique régionale, peu importe son attrait pour les férus de sciences politiques. Tout changement apporté à l'article 41 exige un consentement unanime, mais l'accord de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population canadienne suffira pour réaliser tous les changements suggérés hier.

---

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### LA CONSTITUTION

**L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Pourquoi le premier ministre ne fait-il pas les choses comme il faut en inscrivant dès maintenant dans la Constitution le droit inaliénable des autochtones à l'autonomie gouvernementale? Pourquoi attendre dix ans?

**Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles):** Monsieur le Président, à mon avis, c'est une bonne chose que les travaux du comité mixte spécial commencent incessamment pour que ces questions puissent y être discutées.

C'est une question légitime et importante. Le chef de l'opposition n'ignore pas, compte tenu de sa longue expérience en tant que ministre des Affaires indiennes, que la proposition énoncée dans ce document constitue un pas de géant en faveur de l'inscription dans la Constitution du droit général des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale. On a fixé une période de dix ans pour laisser le temps aux autochtones de déterminer avec certitude ce qu'ils considèrent être leurs droits constitutionnels. Par ailleurs, comme le chef de l'opposition le sait, les accords conclus pendant cette période de négociation recevront aussitôt une protection constitutionnelle. Je pense que c'est une position raisonnable et sensée.

Le but ultime de ces propositions est de faire l'unanimité dans l'ensemble du pays. Je pense que cette proposition sera concluante, mais il reste que ces questions, entre autres, seront discutées au comité mixte spécial, qui tiendra sa première réunion plus tard aujourd'hui.

**L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre. Pourquoi ne fait-il pas exactement ce qui a été fait en 1981? Après un long débat, beaucoup de juristes de toute la ville nous disaient que nous ne pouvions pas faire ce que nous avions fait; mais nous l'avions fait. Et nous l'avions fait au comité avec la collaboration des trois partis représentés à la Chambre. On avait invoqué la même argumentation, à savoir qu'il nous fallait attendre quelques années avant de pouvoir faire cela, et la Chambre des communes avait décidé de le faire à ce moment-là. Pourquoi ne fait-on pas la même chose en ce qui concerne l'autonomie gouvernementale?

**Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles):** Monsieur le Président, je dirai tout d'abord que cela me réjouit fort de constater que le chef de l'opposition appuie ici, pour le compte de son parti, la notion d'autonomie gouvernementale. Cela nous sera certes utile au cours des délibérations que nous entreprenons.

• (1420)

Notre problème à cet égard n'a rien à voir avec les juristes. Certes, il y en a beaucoup trop en ville.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. le Président:** La parole est au ministre.

**M. Clark (Yellowhead):** Maureen est à Halifax, monsieur le Président.

Le problème, monsieur le Président, c'est d'arriver à mettre au point une proposition qui ait l'appui général des Canadiens de tout le pays et qui crée les conditions les plus propices à l'établissement d'un système judiciaire pour les autochtones, les Indiens inscrits et d'autres.

Comme ne l'ignore pas le chef de l'opposition, notre gouvernement a déjà pris une mesure historique, cet été, en chargeant une commission royale d'enquête d'examiner certaines de ces questions.

Les questions constitutionnelles sont urgentes. Nous croyons que l'occasion est belle de faire un très grand pas vers la constitutionnalisation du droit à l'autonomie gou-